

Accompagnement des territoires en démarche Plan Climat-Air-Energie Territorial

Les PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) apparaissent comme des outils phares pour la mise en place d'une planification territoriale de la transition énergétique.

La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte rend obligatoire la mise en place d'un PCAET pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants¹.

Les territoires engagés depuis plusieurs années dans une démarche énergie – climat et ayant adopté leur plan d'actions entrent maintenant dans une phase de mise en œuvre de thématiques spécifiques telles que l'évaluation des actions mises en place ou la prise en compte de l'adaptation au changement climatique².

Dans ce contexte et afin de s'inscrire dans la logique de l'appel à projets **TEPCV**, la Direction Régionale Ile-de-France de l'ADEME propose d'accompagner **au travers de plusieurs initiatives et au-delà des obligations réglementaires, les territoires particulièrement ambitieux, exemplaires et novateurs dans leur démarche PCAET :**

1- l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « du PCET au PCAET » à partir de juin 2016 (cf. partie 1- ci-après).

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement technique et financier leur permettant de :

- concrétiser une stratégie structurée autour d'actions prioritaires identifiées avec des résultats mesurables à court et moyen termes,
- amplifier et consolider leur démarche Air Climat Energie déjà engagée.

2- Cit'ergie (cf. partie 2- ci-après)

La Direction Régionale Ile-de-France de l'ADEME souhaite déployer l'outil **Cit'ergie** sur le territoire francilien.

3- Des études spécifiques innovantes en lien avec la démarche PCAET (cf. partie 3- ci-après)

Les nouveaux sujets émergents et/ou innovants tels que l'économie circulaire, la neutralité carbone, le passage à l'action articulés à d'autres démarches ambitieuses (urbanisme durable : PLUi, SCoT, schéma directeur Energie...) pourront être accompagnés.

4- Les formations Climat (cf. partie 4- ci-après)

L'ADEME propose aux collectivités, aux bureaux d'études et plus récemment aux associations des formations Climat à différents niveaux d'avancement.

¹ Article 188 de la loi TCVE.

Deux cohortes d'élaboration de ces plans sont prévues, les EPCI existants au :

- 01/01/2015, de plus de 50 000 habitants, avant le 31/12/2016,
- 01/01/2017, de plus de 20 000 habitants, avant le 31/12/2018.

² Fin 2015 : 107 démarches PCET en Ile-de-France, obligatoires ou volontaires et une cinquantaine de territoire en double démarche Agenda 21 et PCET.

1 - L'AMI « DU PCET AU PCAET » - OUVERT A PARTIR DE JUIN 2016

Cet AMI permettra d'accompagner la **structuration et la pérennisation** de ces démarches territoriales intégrées ambitieuses et innovantes, et dans la continuité des démarches PCET déjà engagées.

La Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME proposera d'apporter une aide technique et financière **à la mise en place et à la consolidation d'une démarche territoriale air-énergie-climat.**

Cibles : EPCI à fiscalité propre et territoires de projet (PNR) portant un projet de planification territoriale Climat Air Energie d'excellence, se fixant des objectifs quantifiables dans le cadre d'actions transversales et/ou suivant une méthodologie à développer ou à tester. Le caractère exemplaire et reproductible des démarches collectives accompagnées implique que leurs porteurs participent au suivi et à l'évaluation des démarches via des indicateurs de pilotage définis en amont, dans un objectif d'amélioration continue et de capitalisation d'expériences.

Projets accompagnés :

- Mise en œuvre du plan d'actions : études spécifiques, pilotage, suivi des indicateurs, évaluation des résultats,
- Animation de la démarche transversale : embauche d'un chargé de mission, actions d'animation et de pilotage, suivi, évaluation
- Actions de communication, de formation, de sensibilisation

CONDITIONS pour candidater à l'AMI « du PCET au PCAET » :

a- Prérequis au dépôt de la candidature : avoir réalisé une étude préalable de préfiguration

Pour pouvoir s'engager dans un COTEC, la collectivité devra appuyer son projet sur **une étude de préfiguration** proposant un diagnostic et un état des lieux ainsi qu'une réflexion sur les enjeux stratégiques et le plan d'actions à mettre en œuvre. Cette étude de préfiguration doit lister les indicateurs et les objectifs à atteindre au regard des moyens mobilisés et rattachés à la convention du COTEC qui sera ensuite signée avec l'ADEME.

L'étude peut être réalisée en interne par la collectivité en s'appuyant sur les travaux existants en matière de stratégie air énergie climat ou peut faire l'objet d'une prestation confiée à un bureau d'étude. Dans ce cas, l'étude de préfiguration peut être accompagnée par l'ADEME avec son système d'aide « Aide à la réalisation ».

Le rapport de l'étude sera annexé au dossier de candidature.

b- Le candidat s'engage à réaliser avec l'ADEME un pré-diagnostic gratuit Cit'ergie avant janvier 2017

Il est demandé dans le cadre de l'AMI du PCET au PCAET, que la collectivité candidate réalise **avant le 31 décembre 2016** un pré-diagnostic Cit'ergie.

Ce pré-diagnostic gratuit est conduit par la Direction Régionale Ile-de-France de l'ADEME, au sein de la collectivité et en présence des principaux élus et techniciens en charge de l'énergie et du Climat dans le cadre d'une réunion de travail. Il a pour objectif principal d'aider à la fois la collectivité et l'ADEME à faire le point sur la pertinence et les motivations de la collectivité pour son éventuel engagement dans le processus de labellisation Cit'ergie.

MODALITES d'accompagnement de l'AMI du PCET au PCAET

Ce partenariat se concrétisera par la signature d'un Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat (COTEC) et le cas échéant le co-financement d'un poste de chargé de mission climat-air-énergie au sein de la collectivité.

La mise en œuvre de l'AMI PCAET s'appuie sur 2 systèmes d'aide de l'ADEME :

- ⇒ **Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat (COTEC).** Le COTEC se traduit par un soutien financier de l'ADEME via la signature d'une convention de financement d'une durée de 3 ans fixant les objectifs et les résultats à atteindre, les moyens à engager ainsi que les conditions et modalités d'évaluation.

- **Co-financement d'un poste de chargé de mission Climat-air-énergie**, dédié à l'animation du projet de territoire. Ce financement d'une durée de 3 ans s'inscrit dans le système d'aides de l'ADEME « *Aides au changement de comportement* ».

CALENDRIER de l'AMI du PCET au PCAET :

| | | 2016 | | | | | | | | | | | | 2017 | | | | | |
|-----------|-----------|-------------------------------|-----|------------------|---------|----------------|-----------|---------|------------------|----------|---------|--|------|---|-----|------|---------|------|-----------|
| | | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre |
| AMI PCAET | Session 1 | → | | 16 | → | | | | 15 | 2 | → | | | 31 | | | | | |
| | Session 2 | → | | 16 | → | | | | | | | 27 | 7 | → | | | 13 | | |
| | | <i>Etude de préfiguration</i> | | <i>Lancement</i> | | <i>Clôture</i> | | | <i>Sélection</i> | | | <i>Montage du dossier administratif et juridique</i> | | <i>Date limite pour le montage du dossier complet</i> | | | | | |

2 – LE LABEL EUROPEEN CIT'ERGIE

Cit'ergie est le dispositif destiné aux collectivités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux. **Ce Système de qualité basé sur une démarche progressive d'amélioration continue**, et en cohérence avec les politiques locales, accompagne les collectivités dans :

- L'élaboration et le suivi de leur plan climat air énergie territorial
- La construction du volet énergie-climat de leur Agenda 21
- La mise en œuvre de leurs engagements dans la Convention des Maires
- Le cadre de référence pour la mise en place d'un Système efficient et complet de Management de l'Énergie
- Le renforcement méthodologique sur la dynamique TEPCV

Cit'ergie est un véritable guide méthodologique pour construire une stratégie air/énergie/climat et les politiques qui en découlent. De manière transversale et à plusieurs niveaux, Cit'ergie permet de :

- Valoriser ce qui existe déjà
- Evaluer l'efficacité des mesures déjà prises
- Lancer ou relancer une dynamique territoriale sur les enjeux énergie et climat
- Formaliser et structurer une réflexion stratégique pour la collectivité et pour le territoire
- Construire un PCAET
- Asseoir les relations avec les communes (animation, aides financières, élargissement des compétences)
- Animer une réflexion territoriale (à multi niveaux, communes, acteurs économiques ...)

Pour l’Ile-de-France, l’ADEME souhaite renforcer l’accompagnement de cet outil d’appui opérationnel auprès des intercommunalités qui jouent un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique.

Modalités d’accompagnement de Cit’ergie

Pour les intercommunalités (EPCI, EPT) qui souhaiteront s’engager dans la démarche **Cit’ergie** un accompagnement financier Cit’ergie est possible. Jusqu’à 70% d’aide ADEME sur le coût du conseiller Cit’ergie sur une période de 4 ans : état des lieux, politique énergie-climat, labellisation, visites annuelles de suivi.

3 – ETUDES SPECIFIQUES /THEMATIQUES

Des études sur des sujets précurseurs, innovants ou ambitieux pourront être accompagnées dans le cadre de la démarche PCAET. Les sujets tels que la neutralité carbone, l’adaptation, l’économie circulaire ou encore l’accompagnement au changement des pratiques sociales (approche dynamique humaine) sont attendus.

Modalités d’accompagnement de ces études

- Basée sur le système d’aides à la décision de l’ADEME qui peut financer une partie de l’étude réalisés par un prestataire externe.

4- UNE NOUVELLE OFFRE DE FORMATION EN 2016

Pour faciliter la mise en œuvre des PCAET, l’ADEME s’est constituée en centre de ressources pour apporter le soutien méthodologique essentiel aux collectivités. À ce titre, elle propose aux collectivités, aux bureaux d’études et plus récemment aux associations des formations à différents niveaux.

Calendrier des dates de formations programmées pour l’année 2016 :

| | mai | juin | novembre | décembre |
|--|-----------------|------|----------|----------|
| Climat 08 (enjeux d'un projet politique, CT débutantes) – 1 jour | | | | |
| Climat 23 (territoire engagé) – 2 jours | | | 16 & 17 | |
| Climat 25 construire, piloter (CT débutantes) – 3 jours | 30, 31 & 1 juin | | | |
| Climat 30 (Associations) – 1 jour | | 2 | | 8 |

Pour découvrir toutes les formations sur le changement climatique vous trouverez toutes les informations complémentaires sur les formations PCAET sur le site www.ademe.fr/formation. Les inscriptions se font **en ligne**.

Si la formation PCAET qui vous intéresse n’est pas programmée sur le site formation de l’ADEME, rapprochez-vous du correspondant Plan Climat Air Energie de votre territoire ou contactez directement : claire.peyet@ademe.fr.

Articulation des dispositifs d'aide pour les démarches PCAET

| | AMI PCAET | | | | | |
|---------------------|--|---------------------------------|-------------------------|--|---------------------------|--|
| | COTEC | ETUDE de préfiguration au COTEC | Chargé de mission PCAET | ETUDE innovante en lien avec la démarche PCAET | CIT'ERGIE | FORMATIONS |
| Durée (an) | 3 | 2 à 6 mois | 3 | 6 mois à 1 ans | 4 | De ½ journée à 3 jours selon le module |
| Pré-requis | Étude de préfiguration Pré diagnostic Citergie | | | | | Cf. site internet |
| Aides possibles | 70% | 70% | Forfait annuel 24 000€ | Jusqu'à 70% | 70% | Gratuites |
| Condition versement | Indicateurs (sur la base des objectifs prédéfinis dans l'étude de préfiguration) | | | Indicateurs définis dans le cadre de la démarches (79 actions) - Articulation prévue avec le COTEC | | |
| Outils d'aide | | Modèle cahier des charges | | Modèle cahier des charges selon type étude | Modèle cahier des charges | |

SCHEMATISATION DE L'OFFRE

